

Objet : Conseil de département DETS

Date : 12/11/2019

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : C. Bergerot, E. Bonis, L. Brunet, A. Cagimel, E. Chagnaud, T. Dauphin, B. Drevet, E. Dubesset, T. Guillebon, J. Lagoutte, B. Lavaud-Legendre, C. Le Guay, I. Monteils, M. Portillo, F. Rueda, M. Tissier

Représentés : M. Chanut, F. Quere

Excusés : L. Garrido

Absents : C-M. Alves, V. Bertille, E. Burgaud, F. Deboissy, P. Girard, L. Guerlain, M. Lamarche, S. Martin, L. Mendes, S. Niquege, J-M Plazy, S. Tournaux, K. Van Den Bergh.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Constitution d'un groupe de travail sur la clef de répartition
3. Etat généraux de la recherche
4. Campagne de mobilité des enseignants chercheurs (demandes de CRCT et de délégations dans les EPST)
5. Point d'information sur les AAP du département
6. Questions diverses

Début de la séance : 9h35

Olivier Décima, directeur du département DETS préside la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Compte rendu adopté en l'état, à l'unanimité.

2. Constitution d'un groupe de travail sur la clef de répartition

Avant la restructuration de la Recherche, les budgets étaient définis à deux niveaux de répartition ; au niveau des grandes masses entre composantes, puis au sein de chacune d'entre elles à travers un modèle d'allocation propre à chacun afin de déterminer les dotations des Unités de Recherche.

Avec la formation des nouveaux départements, ce système devait disparaître au profit d'une clef de répartition unique déterminée par la Présidence.

Cette clef de répartition unique échappait complètement à la compétence des départements ; et ils ne devaient plus intervenir dans la répartition de la dotation initiale. Il est très difficile d'établir une clef de répartition unique pour tous les départements, et toutes les unités, compte tenus des différences qu'il peut y avoir entre les communautés et leurs habitudes.

compte-rendu

Au mois d'octobre, une clef de répartition a été établie par la Présidence.

Il a été demandé aux directeurs de départements de procéder à un ajustement au niveau des unités, en accord avec les directeurs de celles-ci.

Compte tenu des délais, il n'y a pas pu y avoir un travail qualitatif tel que souhaité par la direction (en effet, les chiffres de dotation initiale des unités devaient nous être retournés sous quinze jours).

Afin de permettre ce travail qualitatif sur un modèle de répartition au sein du département DETS, un groupe de travail a été proposé.

A ce jour, voici la liste des personnes volontaires pour ce groupe de travail :

- IS CJ : Barbara Drevet ou Julien Lagoutte,
- CRDEI : Marion Tissier ou Carlos-Manuel Alves, ou Florence Quere,
- COMPTRASEC : Bénédicte Lavaud-Legendre ou Sébastien Tournaux,
- IRDAP : Thibaut Guillebon,
- CERCCLE : Martine Portillo,
- CERFAPS : Marion Chanut, suppléante : Marie Lamarche,
- IRM : Eric Dubesset-Pascual, suppléante : Carole Bergerot,
- ILD : Sylvain Niquege.

Afin de mettre à jour, ou, de modifier cette liste, un mail vous sera envoyé.

L'observation a été faite de favoriser le qualitatif, sans oublier le quantitatif.

Il appartiendra au groupe de travail en échange avec le CODIR de prendre les décisions à ce sujet.

3. Etats généraux de la Recherche

Olivier Décima rappelle que la journée des états généraux de la Recherche se tiendra au PJJ le 26 novembre.

Le but de cette journée est de permettre des discussions le plus ouvertes possibles sur la Recherche en Droit et en Science Politique.

Cette journée étant inscrite au catalogue de la formation doctorale, les doctorants pourront faire valeur leur participation à cette journée.

La participation des conseillers est importante pour favoriser les échanges puisqu'une grande partie des sujets qui seront traités concerne directement nos activités au sein du conseil de département.

4. Campagne de mobilité des enseignants chercheurs

Une seule demande a été émise par M. Patrick Troude-Chastenet Professeur de Science Politique à l'IRM.

La demande faite dans ce cadre serait de 12 mois, avec mobilité longue à l'international.

Sont prévus de nombreux déplacements en Amérique du nord.

Il y a deux thèmes que M. Patrick Troude-Chastenet souhaite approfondir dans ses recherches.

C'est la première demande de ce monsieur.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de M. Patrick Troude-Chastenet.

5. Point d'information sur les AAP du département

Il s'agit des appels à projets internes au département.

Le département est confronté à la question du calendrier.

Les 11 départements bénéficieront pour 2020 d'un budget d'animation scientifique. Les demandes budgétaires ont été faites par tous les départements lors du dialogue de gestion (les documents relatifs au département DETS sont disponibles sur NUXEO).

Ces demandes pourront être satisfaites partiellement ou totalement (probablement partiellement) sur le budget IDEX.

D'un point de vue calendaire cela pose beaucoup de difficultés, car tous ces budgets doivent être discutés par le Vice-Président Recherche, avec les instances de l'Université.

Ainsi il paraît difficile sans connaître le montant de ce budget d'anticiper leur évaluation avant décembre de manière à permettre un soutien aux collègues dès le mois de janvier.

A ce jour, aucune candidature n'a été reçue de la part des Unités, alors même que le texte de l'AAP avait fixé initialement un retour des candidatures pour fin novembre.

Face à ces difficultés, il est proposé de repousser en début d'année la campagne des AAP.

D'après la vice-Présidence Recherche les chiffres du budget d'animation devraient être communiqués en décembre.

Olivier Décima propose donc un retour des dossiers au 18 décembre avec examen au Conseil fin janvier pour les AAP internes.

6. Questions diverses

- Date non connue pour l'évaluation HCERES.

- En ce qui concerne les critères de hiérarchisation des AAP, il faut rester bienveillant par rapport aux projets remontés.

- Nous sommes libres de déterminer les critères, mais il serait cohérent d'utiliser des critères assez proches de la politique de départements, et donc, des critères de structuration notamment.

- Il y a un risque que les projets AAP Région demandent aussi un AAP Interne, mais ce n'est pas une difficulté. Les critères établis sont pertinents, et il n'y a pas de raison qu'ils soient appliqués différemment.

- Un recensement concernant les BIATSS a été remonté à la Direction de l'établissement au mois d'octobre, le pôle RHDS a maintenant les informations sur les personnels désireux de faire du télétravail. Très prochainement une première vague de personne sera contactée pour mettre en œuvre le télétravail dans le cadre de leurs activités.

- Dans le document relatif au dialogue de gestion, il y a le projet de revue dématérialisée en anglais permettant la diffusion de nos activités. Cela coûte cher puisqu'il y a l'intervention d'un traducteur. Il y aura une discussion à ce sujet pour savoir si dans les budgets AAP il est possible de prévoir des dépenses de diffusion.

compte-rendu

Prochaine réunion : 31 janvier 2020 Salle des Actes